



HAL
open science

La répartition : place et enjeux dans les Discours des misères de ce temps de Pierre de Ronsard

Sangoul Ndong

► To cite this version:

Sangoul Ndong. La répartition : place et enjeux dans les Discours des misères de ce temps de Pierre de Ronsard. Babel : Civilisations et sociétés, 2023, Leonardo Sciascia : le pouvoir du (contre)récit, le (contre)récit du Pouvoir, 48, pp.401-422. 10.4000/babel.15564 . hal-04492208

HAL Id: hal-04492208

<https://hal.science/hal-04492208>

Submitted on 6 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

BABEL⁴⁸

Littératures plurielles

*Université de Toulon
Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines*

**Leonardo Sciascia :
le pouvoir du (contre)récit, le (contre)récit du Pouvoir**

Second semestre **2023**

*Sous la direction de
Giuseppe Lovito*

Effigi

Effigi Edizioni

Via Roma 14,
Arcidosso (GR), Italia
Tel. 0564 967139
www.cpadver-effigi.com
cpadver@mac.com

Production

C&P Adver > Mario Papalini

Conception graphique et mise en page

Riccardo Carrai

Effigi 2023 ©

Tutti i diritti riservati

Tous les droits sont réservés - All rights reserved

Nessuna parte di questo libro può essere riprodotta o trasmessa in qualsiasi forma o con qualsiasi mezzo elettronico, meccanico o altro, senza l'autorizzazione scritta dei proprietari dei diritti e dell'editore.

BABEL

Collection Littératures plurielles

Revue semestrielle du laboratoire Babel

UFR Lettres, Langues & Sciences Humaines
Université de Toulon
BP 20132, 83957 La Garde Cedex

Directeurs de la publication

Laure Lévêque, José García-Romeu

Comité de rédaction

José García-Romeu, Sandra Gorgievski, Inès Kirschleger, Xavier Leroux, Laure Lévêque, André-Alain Morello (Université de Toulon)

Comité scientifique

Hassen Bkhairia (Université de Gafsa), Rita Cifarelli (Università di Genova), Luis Gaston de Elduayen (Universidad de Granada), Kevin Harty (La Salle University, Philadelphia), Montserrat Serrano Manes (Universidad de Granada), Anita Staroń (Université de Łódź), Richard Laurent Omgba (Université de Yaoundé 1), Pier Luigi Pinelli (Università di Genova), Hermes Salceda (Universidad de Vigo), Martine Sagaert (Université de Toulon), Peter Schnyder (Université de Haute-Alsace), Leslie Walker (Indiana University South Bend)

Les propos tenus dans les articles n'engagent que leur auteur et la revue ne saurait en être tenue pour responsable.

Sommaire

Littératures plurielles

<i>Simone Visciola</i> <i>Avant-propos</i>	7
<i>Giuseppe Lovito</i> <i>Introduction</i>	11
<i>Visions d'ensemble de l'œuvre de Sciascia</i>	23
<i>Marino Biondi</i> Alla voce Sciascia. Echi di stampa dal centenario	25
<i>Lise Bossi</i> Inchieste in cerca d'autori	51
<i>Nadia Matranga</i> L'evoluzione delle forme e delle rappresentazioni del potere nelle opere di Leonardo Sciascia	65
<i>Alice Cencetti</i> Il diavolo con gli occhiali. Sciascia, inquisiti e inquisitori	77
<i>Revisitations, adaptations et confrontations d'ouvrages</i>	91
<i>Patrizia Landi</i> Una rivisitazione dei <i>Promessi Sposi</i> ? Per una lettura del <i>Consiglio d'Egitto</i> di Leonardo Sciascia	93
<i>Inge Lanslots</i> La scomparsa di Majorana: il saggio-inchiesta di Sciascia e la rivisitazione grafica di Riccioni-Rocchi a confronto	109

<i>Lorenzo Cittadini, Giovanni Caprara</i>	121
Ricezione ed analisi della prima traduzione in spagnolo de <i>La Sicilia, il suo cuore</i> di Leonardo Sciascia	
<i>Ermelinda Campani</i>	139
Sciascia uomo di cinema	
<i>Maria Panetta</i>	161
La forma del romanzo-inchiesta e la passione di Leonardo Sciascia per le arti figurative: analisi del <i>Cavaliere e la morte</i>	
<i>Thomas Stauder</i>	175
De l'utopie de la tolérance religieuse dans <i>Candide</i> de Voltaire à l'utopie de la rupture de l' <i>omertà</i> dans <i>Candido</i> de Sciascia	
<i>(Re)découvertes, (re)lectures et (ré)écritures de l'Histoire</i>	191
<i>Nicolas Bonnet</i>	193
Sciascia e Borgese in quella terra quasi di nessuno	
<i>Andrea Verri</i>	261
La storia che non cambia. La Sicilia di Leonardo Sciascia	
<i>Gabriele Fichera</i>	277
Gli atomi, la scienza, la paura. Banalità del male e “funzione <i>Colonna infame</i> ” in Sciascia	
<i>Giuseppe Lovito</i>	293
Leonardo Sciascia e il racconto-inchiesta: <i>Una storia semplice?</i>	
<i>Un témoignage</i>	309
<i>Valter Vecellio</i>	311
Il “mio” Leonardo Sciascia	

<i>Varia</i>	321
<i>Gerardo Centenera Tapia</i> Borges : l'iconographie de son bestiaire	323
<i>Sangoul Ndong</i> La répartition : place et enjeux dans les <i>Discours des misères de ce temps</i> de Pierre de Ronsard	339
<i>Piera Rossetto</i> Shimon Ballas, <i>Be-guf rishon [In prima persona]</i> : iniziazione e poetica dell'alterità	357
<i>Notes de lecture</i>	379
<i>par Yannick Gouchan</i> Andrea Verri, <i>Leggeri arredi</i> , Transeuropa, Nuova Poetica 3.0, Massa, 2021, pp. 47	381
Ont contribué à ce numéro	385

La répartie : place et enjeux dans les *Discours des misères de ce temps* de Pierre de Ronsard

Résumé. Dans sa *Responce aux injures et calomnies des predicans et ministres de Geneve sur son Discours et Continuation des misères de ce temps* (1563), Ronsard promet de ne rien cacher de sa vie lorsqu'il entame sa réponse à Bernard de Montméja sur quelques points le concernant. Le mensonge devient ainsi non envisageable dans la *Responce*. Il est repoussé avec force. Mais faut-il croire tout ce que Ronsard dit dans sa polémique contre les protestants ? Les formules d'attestation ne relèvent-elles pas dans sa *Responce* d'un artifice rhétorique ? Faut-il aussi voir les huguenots tels que Ronsard tente de les faire voir ? C'est autour de ces interrogations que s'articule cette étude sur la répartie dans les *Discours des misères de ce temps*.

Mots-clés. *Discours des misères de ce temps*, guerres de religion, polémique, Réforme, répartie, Ronsard (Pierre de)

Abstract. In his *Responce aux injures et calomnies des predicans et ministres de Geneve sur son Discours et Continuation des misères de ce temps* (1563), Ronsard promises to hide nothing of his life when he begins his response to Bernard de Montméja on a few points on regarding. The lie thus becomes unthinkable in the *Responce*. He is forcefully pushed back. But should we believe everything Ronsard says in his polemic against Protestants? Are not the attestation formulas in his *Responce* a rhetorical artifice? Should we also see the Huguenots as Ronsard tries to show them? It is around these questions that this study on the repartee in the *Discours des misères de ce temps* is articulated.

Keywords. *Discours des misères de ce temps*, wars of religion, controversy, Reform, repartee, Ronsard (Pierre de)

Du point de vue rhétorique, la répartie appartient au registre de la réfutation. Parole hostile et appel à la raison, elle privilégie l'objection et la sommation pour pousser l'allocutaire à renier ses convictions. Un de ses traits dans les *Discours des misères de ce temps*¹ de Pierre de Ronsard, c'est qu'installé dans ses convictions, le sujet énonciateur suspend plusieurs fois la satire pour dialoguer avec ses ennemis idéologiques et les contredire. Ronsard réagit aux opinions doctrinales et autres allégations des réformés en envisageant la contestation comme moyen de les arracher à l'erreur. La répartie comporte ainsi chez lui les traits de la désapprobation. C'est le domaine de la contre-argumentation, puisque Ronsard développe une protestation fondée sur la condamnation des thèses des adversaires. Plus précisément, la répartie correspond chez ce poète à l'ensemble des pensées et des convictions qu'il exprime pour démolir, sur un plan polémique, les pensées des réformés et leurs attaques contre sa personne. Avec la répartie, l'allocutaire-cible fait face, dans les *Discours*, aux arguments qui contestent ses positions doctrinales et ses allégations. Il est confronté au contre-discours de Ronsard qui cherche à le convaincre autour des mêmes questions. Il s'établit entre eux ce que Julien Auboussier² appelle une situation d'interaction verbale entre un locuteur et un opposant.

Nous analysons dans cette étude d'une part les arguments qui construisent le contre-discours polémiste ronsardien en vue de rétablir sa *dignitas* ; d'autre part les remontrances qui lui permettent de délégitimer les positions doctrinales des réformés et de proposer des points de vue concurrents pour l'adhésion des lecteurs tiers au discours de protestation. Les réformés font l'objet d'un double enjeu dans les *Discours*. Attaquer leurs thèses pour les ramener à la raison c'est aussi, pour Ronsard, parler au lecteur et le conquérir.

La contestation ne se forme et ne se manifeste dans toute sa force dans les *Discours* que par rapport aux charges et positions des protestants envers lesquelles Ronsard tente de produire un impact marquant. La répartie envisage elle-même d'exercer sur les esprits un pouvoir considérable. Le discours qu'elle véhicule veut influencer contre le discours réformé, explicite ou latent, qui l'a influencé. Cette prérogative s'accomplit au moyen de compétences rhétoriques du sujet énonciateur qui, pour rectifier ou annihiler les thèses adverses, centre la riposte discursive sur le pouvoir de la contre-argumentation à convaincre de l'erreur et à contraindre à renier certaines pensées. C'est en ce sens que la *Continuation*, la *Remontrance* et la *Responce* sont remplies de répliques qui montrent toutes le Vendômois désireux d'anéantir, avec la matière et avec la manière, les charges contre ses positions doctrinales, sa personne et sa poésie.

Ainsi que son titre l'indique, la *Responce* travaille à démonter chacune des accusations contenues dans la *Responce* de Bernard de Montméja aux *Discours des misères* et à la *Continuation*. Cette section des *Discours* prétend mettre à nu la vie de Ronsard telle qu'elle est depuis son entrée

1. Nous citons cette œuvre poétique en suivant l'orthographe et la numérotation des vers de l'édition établie et présentée par Paul Laumonier, *Œuvres complètes, IV*, 2015.

2. Julien Auboussier, *Présentation*, in « Semen », n° 39, 19 novembre 2015, <<http://journals.openedition.org/semen/10463>>.

en poésie avec la Pléiade jusqu'en 1563. Le but visé consiste à pousser Montméja, et à travers lui les autres accusateurs réformés, à se dédire et à renier leurs allégations sur son compte :

[...] si tu as souci d'ouyr la verité,
Je jure du grand Dieu l'immense deité
Que je te diray vray, sans fard ny sans injure [2015d, 65-67].

Avec ces vers, le mensonge devient non envisageable dans la *Responce*. Il est repoussé avec force. En effet, on ne ment pas devant Dieu. Il sait tout. Son invocation témoigne de la véracité de l'histoire de la vie de Ronsard que la *Responce* présente. S'en remettre à lui comme gage de sa bonne foi c'est, pour Ronsard, proclamer sa sincérité dans un contre-discours polémiste qui s'inscrit dans la dynamique d'un dire-vrai authentiquement et fondamentalement conforme aux faits de la vie personnelle. Les formules d'attestation (« je jure du grand Dieu l'immense déité » ; « j'ateste l'Éternel » ; « j'invoque l'Éternel » [66, 72, 514]) érigent ainsi le poète en diseur de vérité soucieux de rétablir la vérité sur sa vie.

Mais ce n'est qu'artifice rhétorique destiné à créer la *captatio benevolentiae* en vue de mener Montméja et les autres prédicants genevois à l'écoute attentive puis à la conviction. Ronsard veut également impressionner le lecteur. En plus des ennemis réformés, celui-ci est, au fond, le juge de Ronsard dans sa polémique avec les protestants, l'allocutaire que le poète vise à détromper sur son compte. Cependant l'auteur des *Discours* s'écarte de la vérité promise sur sa vie à deux reprises.

Ronsard nie avoir cherché à ruiner la réputation du chef spirituel de la Réforme : « tu dis que j'ay blasmé cette teste Calvine, / Je ne la blasme pas, je blasme sa doctrine » [2015d, 711-712]. Or il sort des lois de la satire dans la *Continuation* où il traite celui-ci de « desja vieux » [201] puis l'associe à « ceux qui font les tragedies » [204]. « D'estre injurieux ce n'est pas ma nature », dit-il encore au vers 67 de la *Responce*. Or dans la *Remonstrance* il décrit Martin Luther par une suite d'injures :

[...] croté apostat Augustin,
Un Picard usurier, un teneur de racquette,
Un mocqueur, un pipeur, un bon nieur de debte,
Qui vend un benefice et à deux et à trois,
Un paillard, un causeur, un renyé françoys,
Nous presche le contraire, et tellement il ose
Qu'à toy la verité sa mensonge il oppose [2015c, 102-108].

Plus d'une fois, Ronsard a appliqué aux chefs spirituels de la Réforme la calomnie que Montméja lui reproche³ et qu'il conteste. Il dément aussi l'accusation d'avoir « hanté la

3. Bernard de Montméja, *Responce aux calomnies contenues au Discours et suyte du Discours sur les misères de ce temps, faits par Messire Pierre de Ronsard, jadis poële, et maintenant prebstre. Ou est aussi contenue la metamorphose dudict Ronsard en prebstre*, pp. 317-324.

Court »⁴. Nul calcul de profit ne lui a commandé sa prise de parti en faveur du catholicisme quand il se penche sur le *Discours des misères*, c'est ce qu'il souligne et veut faire croire dans cette réplique :

Tu dis que j'ay loué ma Muse pour flater :
Nul Prince ny Seigneur ne se scauroit vanter
[Dont je suis bien marry] de m'avoir donné gage [2015d, 681-683].

Ronsard ajoute qu'il aurait pu passer dans le camp des réformés dont la doctrine l'a tenté [2015c, 211-214], mais a gardé sa foi catholique intacte par la grâce de Dieu [85-87]. Plutôt que de souscrire à la poésie encomiastique, Ronsard prend donc résolument parti en 1562 pour la monarchie catholique au nom de ses convictions confessionnelles. Or avec Paul Laumonier⁵, on apprend que la *Complainte à la Royne*, écrite en 1563, le montre réclamant indirectement les récompenses qu'il pense avoir méritées par ses œuvres antérieures aux *Discours*, mais surtout par ce puissant écrit de circonstance qui vient de servir contre les huguenots la cause de la France catholique et de son Roi. Lui-même avoue dans l'*Epistre au lecteur*, écrit moins d'un an après la *Responce aux prédicants* : « autresfois je me suis fâché voyant que la faveur ne respondoit à mes labeurs » [1946, 5].

Tandis que la Reine Catherine de Médicis tarde à récompenser son œuvre anticalviniste, Ronsard compose *La promesse*. Malgré les reproches à l'endroit de la Reine (« Apres m'avoir trompé quinze ans, sans recompense / De tant de beaux labeurs dont j'honore la France / Me veux-tu retromper ? » [2015e, 195-197]), cette pièce porte encore les paroles d'éloge (« sœur ou femme d'un dieu » [10] ; « brave Deesse » [44]) qui rappellent le ton par moments flatteur du *Discours des misères* : « vous [Royne] dont l'esprit prend plaisir quelque fois / De lire et d'escouter l'histoire des François » [25-26] ; « Vous Royne tressage » [197]. N'ayant rien obtenu de Charles de Lorraine, son ancien condisciple au collège de Navarre à qui il a fait une cour régulière, Ronsard produit également contre lui un réquisitoire qu'il publie en 1565 sous le titre significatif du *Proces*. Composée selon Laumonier dans la première moitié de 1561⁶, à la veille de la polémique contre les protestants, cette pièce montre que, plus d'une fois, Ronsard a écrit pour des motivations courtisanes. La preuve c'est qu'il crie son amertume, en accusant le Cardinal d'ingratitude :

[...] Seigneur, apres que ce Ronsard
A despendu pour vous son labeur et son art
A vous rendre immortel, pour toute recompense
Un autre a pris le fruit de sa veine esperance,
Vous ne l'ignorant point : car par vostre moyen
Le mettant en oubly un autre a eu son bien [2015e, 163-168].

4. *Ivi*, p. 349.

5. *Introduction*, in Pierre de Ronsard, *La Promesse* (1564), *Le Procès* (1565), *Œuvres complètes, XIII*, éd. Paul Laumonier, p. 540.

6. Paul Laumonier, *Introduction*, in Pierre de Ronsard, *La Promesse*, cit., p. 543.

Ainsi, il ne faut pas croire tout ce que Ronsard dit dans la polémique protestante sur les questions personnelles. Si on se limite aux protestations qu'il énonce dans la *Responce*, on lui concédera sans ambages d'être victime de calomnie de la part des quelques ministres réformés. On l'entend marteler envers Montméja : « tu mens impudemment », « tu mens mechamment » [2015d, 465, 509]. Puis il avance les formules d'attestation à l'appui de sa bonne foi à n'avoir ni cherché à médire des chefs réformés ni convoité les faveurs du Louvre. Il peint une âme assez honnête pour ne pas se rabaisser à la médisance ou à la flatterie :

Je sers à qui je veux, j'ay libre le courage :
 Le Roy, son Frere, et Mere, et les Princes, ont bien
 Pouvoir de commander à mon Luth Cynthien :
 Des autres je ne suis ny valet, ny esclave,
 Et si sont grands Seigneurs, j'ay l'esprit haut et brave [2015d, 684-688].

Or plusieurs vers des *Discours* ou en dehors de cette œuvre de circonstance donnent raison à son accusateur. Le lecteur s'interroge, à partir de ce moment, sur la raison de l'absence de sincérité de Ronsard, dont il sait qu'il est, avant les *Discours*, poète des princes pour avoir chanté les seigneurs de France à travers les *Odes* (1550-1552) et les *Hymnes* (1555-1556).

Ronsard proclame vouloir être sincère dans la *Responce*. Malgré les formules d'attestation prononcées dans ce sens, l'enjeu de sa polémique avec les prédicants protestants ne lui permet pas d'avouer la flatterie permanente dans ses écrits. Reconnaître que les *Discours* s'inscrivent dans la voie de la poésie courtoise ou dans le règlement de compte personnel atténuerait leur impact. Les traits de la poésie de cour sont incompatibles avec la nécessaire efficacité du discours sur les guerres de religion. Ils aboutiraient à la suspicion du poète. Pour la justification de son action discursive, Ronsard met alors en avant dans la *Remonstrance* la proclamation suivante : « l'amour du pays, et de ses loix aussi, / Et de la verité me fait parler » [2015c, 709-710]. Par ailleurs, à l'attention de chacun de ses lecteurs, il reprécise dans l'*Epistre au lecteur* : « Si tu pensois que je fusse un ambitieux courtisan, ou à gage de quelque seigneur, tu me ferois grand tort, et t'abuserois beaucoup. Je dy ceci pource que ces nouveaux rimasseurs m'appellent tantost Evesque futur, tantost Abbé » [1946, 5].

Ronsard soumet ses réfutations à une visée de précaution méthodologique. Il lui faut, dans la polémique avec les protestants, tenir compte des exigences du parler public. L'orateur mu par des intérêts personnels gagne très peu d'estime. Dès l'exorde et tout au long de la *Responce*, Ronsard ne cesse par conséquent de ranger les accusations de Montméja dans le cadre de l'intoxication, proclamant n'avoir jamais vécu tel que cet auteur, qui n'a pas daigné dévoiler son identité, le fait croire. Il repousse la flatterie et la calomnie pour signifier à son lectorat que les *Discours* sont l'œuvre d'un poète sensible aux misères de son royaume. Par cette précision, Ronsard impose à la fois respect et écoute.

Faute peut-être du génie poétique nécessaire pour arriver au même niveau d'éloquence que lui, les voix protestantes qui ont répondu à son *Discours des misères* s'en prennent à sa personne et parodient sa poésie afin de l'atteindre dans sa chaire et de le condamner au silence.

Piqué dans son amour propre, Ronsard se montre alors polémiste farouche dans la *Responce* où il centre le propos sur sa personne puis enchaîne les démentis. Au delà de la défense de son image sociale et de sa réputation d'écrivain, Ronsard justifie la composition du *Discours des misères* et de la *Continuation*, son droit à la satire aussi. Sans l'avoir cherché, ou sans s'y attendre, Montméja et ses coreligionnaires lui offrent ainsi l'occasion de parler, à travers la *Responce*, de lui-même et de sa poésie, en particulier de celle sur les guerres de religion.

C'est que la calomnie, Tatiana Debbagi Baranova⁷ le précise, fournit à l'homme qui en a fait l'objet la possibilité de prendre la parole en public pour se défendre. Fondée tantôt sur une interprétation fautive de la vie privée, tantôt sur une accusation montée de toutes pièces, elle correspond à cet art de noircir le portrait social d'autrui pour provoquer à son égard un quiproquo dans l'opinion publique et troubler son esprit. Le danger de cette pratique par les ministres genevois est que l'enjeu de la vérité au niveau duquel Ronsard a voulu situer le *Discours des misères* et la *Continuation*, la *Remonstrance* aussi, perd tout lien avec la justice, l'injure étant un énoncé agressif et destructeur où la violence verbale se substitue au droit. La calomnie ne parle pas des vices propres à chacune des catégories sociales de la France déchirée et exposée à la guerre civile. Elle fait descendre la poésie satirique au plus bas niveau de la polémique sans traiter du fond du sujet de l'heure⁸, qui est la crise politique et religieuse. La calomnie s'en prend à la personne et ne fait que l'aigrir. La satire permet, au contraire, grâce à l'anonymat et au caractère général de ses dénonciations, à chacun de se corriger dans le secret de sa conscience⁹. Il est impossible de corriger les mœurs de son temps en s'occupant à nuire à des individualités. Tatiana Debbagi Baranova¹⁰ souligne cet aspect en disant qu'à l'intérieur de la communauté, seule la critique impersonnelle est permise, en temps de crise en l'occurrence. La désignation de l'ennemi signifie son expulsion symbolique du corps sacré de la société. Lorsque cette rupture est consommée, la diffamation se transforme en une punition infamante.

Tant qu'ils contiennent leurs réactions au *Discours des misères* et à la *Continuation* dans une médisance contre Ronsard, Montméja et ses frères s'expriment hors des lois de la prise de parole en public. Ils compromettent l'efficacité de leurs réponses aux *Discours*. À leur opposé, Ronsard met à profit les ressources rhétoriques relatives au code de la légitimité et de la légitimation de la parole accusatrice¹¹. D'après ce qu'il dit au vers 67 de la *Responce* (« D'estre

7. Tatiana Debbagi Baranova, *Le libelle entre la condamnation et la nécessité*, in *À coups de libelles. Une culture politique au temps des guerres de religion. 1562-1598*, pp. 56-57.

8. Pascal Debailly, *Ronsard et la satire dans les "Discours des misères de ce temps"*, in *Pierre de Ronsard, Discours des misères de ce temps, Poésie et guerre civile*, in « Cahiers textuels », n° 33, 2009, p. 168.

9. Tatiana Debbagi Baranova, *La poésie dénonciatrice pendant les guerres de religion. "Faites fondre sur luy vos carmes satyriques"*, in « Revue française d'histoire des idées politiques », 2, 26, 2006, p. 263.

10. Tatiana Debbagi Baranova, *Taxer modestement les vices*, in *À coups de libelles*, cit., p. 73.

11. Tatiana Debbagi Baranova, *Le libelle entre la condamnation et la nécessité*, in *À coups de libelles*, cit., p. 42.

injurieux ce n'est pas ma nature »), la médisance n'est pas son domaine. Il la concède à ses adversaires, convaincu que les discours satiriques censés contribuer à faire entendre raison aux Français de 1562 viennent d'être infiltrés par les mauvaises langues.

Pour écrire utilement contre ses *Discours*, Montméja et ses frères auraient mieux fait de prendre leurs distances par rapport au *male dicere*, puis de suivre son exemple en s'interdisant « tout développement qui ne sert pas la cause de la vérité »¹². Toute l'efficacité pragmatique de la *Responce* par rapport aux pamphlets des prédicants tient dans la constante affirmation des postures éthiques qui légitiment le *Discours des misères*, la *Continuation* et la *Remonstrance*. La contestation s'appuie, dans ces discours, sur l'éthos. Ronsard met à contribution son patriotisme, sa loyauté royale, son sens de la paix que la France lui reconnaît, tout le poids de sa réputation donc. Il exècre la flatterie et réprouve la médisance.

Cette précision a pour fonction d'amener Montméja et ses collègues, l'opinion publique aussi, à lui reconnaître son intégrité restée intacte. Ses discours sur les guerres de religion, d'après ce qu'il en dit dans la *Responce* [2015d, 681-688, 711-712], dressent un réquisitoire qui place chacun des acteurs de ces guerres devant ses responsabilités. Il s'est attaché à défendre la cause collective en adressant, dans un sens large, ses dénonciations à la postérité comme la juridiction qui doit se prononcer sur les agissements des contemporains. Cet arbitrage posthume, redoutable pour ceux qui se soucient de leur réputation, lui sert de moyen de pression sur les consciences pour conduire à des corrections individuelles. Ainsi, autant les réformés doivent éviter de mettre la France à feu et à sang, autant les princes catholiques sont rappelés à leur devoir de paix. La nécessité de préserver le royaume de la ruine et de veiller à son honneur impose à chaque français de se remettre en cause et de mesurer sa responsabilité dans la crise politico-religieuse qui suit l'échec du colloque de Poissy.

Ronsard soupçonne ses ennemis de ne savoir pas lire : « interpretant fausement mes escrits », dit-il dans l'*Epistre au lecteur* qui ouvre la *Responce*. Du moment qu'ils lisent le *Discours des misères* et la *Continuation* comme des écrits médisants envers les chefs spirituels de leur cause, Montméja, La Roche-Chandieu, Zamariel ou Florent Chrestien font montre, laisse-t-il à penser, d'une terrible erreur, manifestant leur incompetence à cerner le sens de discours qui se veulent au-dessus de la politique ou des opinions partisans. Cette inaptitude à interpréter convenablement les discours adressés à la reine Catherine de Médicis disqualifie ces prédicants genevois à prendre la parole dans la querelle d'arguments ouverte par le prince des poètes. Elle les exclut aussi du droit de lui faire des reproches. Il a manqué à ces prédicants de connaître les codes culturels de la parole publique et les lois de la satire. Malheur donc à eux, à qui Ronsard se voit contraint de servir par ailleurs une leçon de poésie :

En l'art de Poésie, un art il ne faut pas
Tel qu'ont les Predicans, qui suivent pas à pas

12. *Introduction*, in *La polémique protestante contre Ronsard*, éd. Jacques Pineaux, p. XXVI.

Leur sermon sceu par cueur, ou tel qu'il faut en prose,
 Où toujours l'Orateur suit le fil d'une chose.
 Les Poètes gaillards ont artifice à part,
 Ils ont un art caché qui ne semble pas art
 Aux versificateurs, d'autant qu'il se promeine
 D'une libre contraincte, où la Musé le meine [2015d, 869-876].

Ronsard est convaincu que sa plume n'est pas celle de Montméja ni celle d'aucun des autres prédicants qui ont attaqué sa personne sous de faux noms. Quand ces écrivains lui reprochent de s'en prendre sans raison à leurs chefs spirituels et de convoiter les faveurs du Louvre, ils l'humilient. Toutefois, ils lui donnent en même temps l'occasion de mieux esquisser les traits de la personne qu'il est. En lui écrivant sous des faux noms, Montméja et ses coreligionnaires lui laissent le choix entre deux possibilités : soit une réponse anonyme, soit un écrit signé de son nom comme dans ses discours précédents.

Ronsard ne balance pas entre ces alternatives. Son anonymat ne tromperait personne. En revanche, sur le plan rhétorique, signer encore de son nom un nouveau discours contre la Réforme présente un avantage singulier pour lui. Puisque la plupart de ses ennemis ne se nomment pas, Ronsard, sans fuir aucun danger, fait à nouveau acte de gentilhomme en ne parlant jamais en cachette :

Quand à mourir, Paschal, je suis tout resolu,
 Et mourray par leurs mains si le ciel l'a voulu,
 Si ne veux je pourtant me retenir d'écrire,
 D'aymer la verité, la prescher et la dire [2015c, 541-544].

Pour la France et pour la paix, Ronsard reste prêt à braver tous les périls. Au péril de sa vie, il reste digne et vrai Français, se proclame noble d'esprit par sa fermeté à prêcher la paix en dépit des inquiétudes de ses amis. Cette précision exhibe l'éthos rigide qui l'amène à réprimander jusqu'à Louis Condé, chef militaire des réformés [2015c, 611-758], épinglant au passage Dieu [34-36], les Rois de la France [375-396], ses prélats [425-450], ses justiciers [451-464] ainsi que sa noblesse [469-496]. Le refus de l'effacement énonciatif accroît son crédit auprès de l'opinion générale et lui permet de rester une icône de l'intransigeance éthique. Il ne manque pas de courage, contrairement à ses ennemis.

Les prédicants manquent par ailleurs de prudence, quand ils s'en prennent à ce poète que « la France renomme » et que « l'Europe estime » [2015d, 4, 26]. Cela n'est pas étonnant de la part de personnes qui, selon Ronsard, manquent de jugement et de raison parce qu'ils n'ont pas reçu une éducation comme la sienne : « que sort du sac ? cela dont il est plain », dit-il à l'endroit de ses ennemis aux vers 267 et 270 de la *Responce*. Ronsard se trouve accusé d'être sourd et d'avoir eu la vérole. Or « un chaste predicant de fait et de parole / Ne debvroit jamais dire un propos si vilain », précise-t-il encore [268-270]. Il récuse sans détour l'accusation selon laquelle il aurait pris part à un culte en l'honneur de Bacchus : « tu mens impudemment, [...] il n'en est rien » [465-466], rétorque-t-il à Montméja. Puis il s'autorise ensuite de son statut de

simple humain pour excuser, avec une habileté fort remarquable, la faute mise sur son dos au sujet du paganisme :

De Baize, qui reluist entre vous tout ainsi
 Qu'un Orion armé par le ciel obscurcy,
 Que Dieu [ce dittes vous] en tous lieux acompaigne,
 A bien fait sacrifice aux Muses d'une Taigne.
 S'il a fait tel erreur, luy qui n'a rien d'humain,
 Permettés que j'en face un autre de ma main [2015d, 489-494].

La révélation, avec insistance, de la participation de Théodore de Bèze à un rituel païen vise à détruire les accusations d'athéisme. Si Montméja et ses acolytes en veulent à la participation supposée du Vendômois à un culte bachique, ils doivent, pour être équitables, en vouloir également à leur chef spirituel. Bèze doit d'ailleurs être plus condamnable, puisque ses disciples le voient comme un surhomme.

En fin de compte, Ronsard n'est peut-être pas trop mécontent d'avoir été attaqué. La calomnie est une aubaine pour lui, et les prédicants, à travers Montméja, en reçoivent l'amère réponse. Il montre avec la *Responce* l'intégrité qui l'a poussé à prendre la plume contre la Réforme, cette intégrité qui fait précisément qu'il faut compter avec lui dans les guerres de religion. Ceux qui ne doivent pas l'oublier, ce ne sont pas seulement les protestants craignant, à travers leurs prédicants inquiétés par le *Discours des misères* et la *Continuation*, la subtilité de son génie ; mais aussi les catholiques et la monarchie valoise qui doivent être contents de l'avoir de leur côté comme porte-étendard.

Les charges des prédicants sont gênantes. Et c'est là qu'éclate toute l'habileté du prince des poètes à planter ses pas dessus l'arène du corps à corps textuel de son temps [2015d, 30] pour être un fantôme à Montméja. Par chance pour lui-même, celui-ci n'a pas donné son identité réelle, l'avertit Ronsard : « Si j'avois meilleure cognoissance de toy, [...] tu n'en serois quitte à si bon marché, et au lieu de quinze ou seze cent vers que t'envoye pour rechauffer ta colere, je ferois de ta vie une illiade toute entiere » [1946, 112]. Imprudent disciple de Bèze, ce prédicant était persuadé que, de concert avec ses collègues genevois, leurs réponses au *Discours des misères* et à la *Continuation* contribueraient à contraindre le gentilhomme vendômois au silence. Ils ont cru bon de montrer au monde que Ronsard, poète au sommet de son art, convoitait les faveurs des Valois en écrivant contre la Réforme, qu'il en voulait aux chefs de cette doctrine, qu'il n'était pas bon chrétien. Cependant, ils auraient mieux fait de ne pas attaquer en lui ni l'homme privé, ni le poète. En effet, ils ont offert à Ronsard l'opportunité de mieux mettre en évidence l'intransigeance éthique au nom de laquelle il a composé le *Discours des misères*, la *Continuation* et la *Remonstrance*. La riposte offensive est l'occasion pour Ronsard d'afficher son mépris envers ses accusateurs. D'ailleurs, c'est avec dédain qu'il entre puis se retire du terrain de la basse querelle, en adressant à Montméja au début puis à la fin de la *Responce* :

Or je te laisse là, car je ne veux descendre
 En propos contre toy, ny moins les armes prendre,
 Tu es foible pour moy, si je veux escrimier
 Du baston qui me fait par l'Europe estimer [2015d, 23-26].

Tu as beau repliquer pour repondre à mes vers,
 Je deviendray muet, car ce n'est moy qui sers
 De bateleur au peuple, et de farce au vulgaire [1157-1159].

Bref, pour Ronsard, c'est faire trop d'honneur à Montméja que de jouter contre lui par œuvres interposées. En dépit du défi qu'il lui lance dès le liminaire de la *Responce* (« que l'honneur soit rendu à celui de nous deux qui l'aura mieux mérité » [1946, 115]), il se dit trop bon maître de la satire pour descendre sur le terrain du débat de bas étage : « predicant, [...] je ne suis rien moins que toy, quel que tu sois » [114]. Avec cet avertissement, Ronsard croit défier les protestants dans le vide. Bèze est le seul réformé qu'il pense être en mesure de batailler contre lui dans le cadre de la polémique déclenchée par le *Discours des misères* et sa suite [2015d, 27-36]. Cependant, ce chef réformé oppose une fin de non-recevoir à ses textes antiprotestants.

Outre les réponses aux questions qui touchent sa vie privée, Ronsard évoque, sans détour, ses désaccords avec les thèses calvinistes. Sur cet aspect, il admet d'abord avec les réformateurs que l'Église de France est corrompue. Jean Calvin, par exemple, se plaint dans sa *Confession de foy* : « Il n'y a homme si petit de jugement, moyennant qu'il veuille ouvrir les yeux, qui ne cognoisse toute la religion Chrestienne estre abastardie, d'autant qu'il n'y a nulle pureté de doctrine, que tout est farci d'abus, que le service de Dieu est vileinement perverti : bref, que la Papauté est un meslinge des [...] tromperies » [1952, 305]. Bèze a lancé sur le même sujet :

Le baptesme est vilainement profané et pollué en la papauté [...]. Quant à la Cene du Seigneur, je dy que non seulement les papistes l'ont souillée d'horribles sacrileges : mais aussi l'ont du tout changée en une idole execrable qu'ils appellent le sacrement de l'autel, et laquelle ils adorent d'un service special, qu'ils appellent la messe [Bèze 1561, 232-233].

La *Remonstrance*, en dénonçant la vente des offices qui met à la tête de l'Église les premiers venus, le plus souvent de grands ignorants de la Parole ou des individus qui n'ont rien du prêtre¹³ [2015c, 381-387], confirme ces reproches :

Voyant en nostre Église une lascivité,
 On pouvoit bien juger qu'elle seroit destruite,
 Puis que jeunes pillots luy servoient de conduite [394-396].

En proclamant qu'

13. « Prestre veut dire vieil, [...] estre / De cent mille pechez tout delivre et tout franc », précise Ronsard aux vers 388 et 389 de la *Remonstrance au peuple de France* (1563), 2015c.

On ne doit en l'Église evesque recevoir
 S'il n'est vieil, s'il ne presche, et s'il n'est de sçavoir,
 Et ne faut eslever par faveur ny richesse
 Aux offices publiqs l'inexperte jeunesse
 D'un escolier qui vient de Tholose, davant
 Que par longue prudence il devienne sçavant [401-406].

Ronsard rejoint également Pierre Viret pour qui « il y a au sein de l'Église des individus qui proposent, au lieu de la parole de Dieu, tout ce qui leur vient en la tête, et qui leur plaît. Il y en a d'autres, qui combien qu'ils proposent les propres témoignages des saintes écritures, toutefois ils corrompent le sens d'icelles par leur fausse intelligence et exposition, et par l'application qu'ils en font, et les conséquences qu'ils en tirent » [Viret 2004, 289].

La Réforme, en dénonçant la vente des offices et celle des indulgences, était alors partie pour attirer Ronsard dans les rangs de ses fidèles. Toutefois, le poète des *Discours* stigmatise avec fermeté les sacrilèges qui, à ses yeux, signalent l'écart entre la vie chrétienne et celle des réformés. Reprenant l'*Exode 20*, Guillaume Farel écrit : « Tu ne tueras point. Tu ne paillarderas point. Tu ne déroberas point. Tu ne diras point faux témoignage contre prochain. Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain et ne désireras point sa femme, ni son serviteur, ni sa chambrière, ni son bœuf, ni son âne, ni autre chose qui soit à lui » [Farel 1986, 46].

Ronsard, qui voit cependant que la violence et l'iconoclasme sont de règle dans le camp des réformés, conteste et leur rétorque : « Dieu n'est point auteur de vostre opinion » [2015b, 258]. Si les réformés sont vraiment soucieux de rebâtir l'Église, il leur faut privilégier la force de conviction de l'argumentation, comme dans leurs confessions de foi, et non recourir aux armes et à l'iconoclasme. Ils peuvent alléguer devoir porter des épées en plein cœur de Paris et prendre certaines villes stratégiques par nécessité de se protéger contre les menaces de François de Guise¹⁴. Leurs épées donnent toutefois l'impression d'un comble de la folie à Ronsard qui

14. Persuadés de leur insécurité après le massacre de plusieurs des leurs à Wassy le 1^{er} mars 1562, malgré l'édit de janvier de la même année favorable à leur liberté de culte dans les faubourgs des villes et dans les campagnes, les protestants, avec Théodore Bèze et François Hotman alors conseillers du Prince Louis-Bourbon de Condé, justifient ces ports d'armes avec ces mots du *Traité d'association* : « Nous sousignez, [...] voyans l'audace, temerité et ambition d'aucuns des subjects dudict Seigneur [notre Roy], mesprisans sa jeunesse, avoir esté si grande, qu'ils ont bien osé non seulement s'assembler et prendre les armes contre ses edicts, pour avoir icelles mettre à mort un bon nombre de ses povres subjects, en n'espargnant ni aage ni sexe, sans aucune autre occasion, sinon qu'ils estoyent assemblez pour prier et servir Dieu, fuyant la permission des Edicts [...]. Et ne pouvans par telle et si temeraire entreprise conjecturer, sinon une certaine deliberation de ruiner, sous l'autorité du Roy detenu et captif, avec la vraye religion [...] tous ceux qui en font profession [...]. Nous à ces causes desirans à nostre pouvoir [...] conserver les pouvres fideles de ce royaume [...] avons esté [...] forcez et cōtraincts de prendre les armes, qui est le moyen que Dieu nous a mis en main contre violence » (*Traité d'association faicte par Monseigneur le Prince de Condé, avec les Princes, Chevaliers de l'ordre, Seigneurs, Capitaines, Gentilshommes, et autres de tous estats qui sont entrez ou entreront ci-apres en ladicte association, pour maintenir l'honneur de Dieu, le repos de ce Royaume, et l'estat et liberté du Roy, sous le gouvernement de la Roynne sa mere*, 1562, <gallica.bnf.fr>).

voit Bèze en porter une. Ces épées signalent le scandale : « quelle Evangile hélas ! [...] Qu'un Prescheur porte au flanc une espée cruelle ! » [147-148], se désole Ronsard. Pour laisser ses interlocuteurs sans voix sur le sujet de la foi, le poète leur rappelle que la Bible, dont ils disent suivre les lois, met en garde contre la violence : « Christ n'est pas un dieu de noise ny discorde, / Christ n'est que charité, qu'amour, et que concorde » [255-256]. Il oppose précisément aux réformés leurs violences iconoclastes comme les preuves que Dieu n'inspire pas leur foi :

Et quoy ! bruler maisons, piller et brigander,
Tuer, assassiner, par force commander,
N'obeir plus aux Roys, amasser des armées,
Appelez vous cela Eglises reformées ? [2015b, 45-48].

Ronsard se sert ici des actes des briseurs d'images pour exciter la haine des huguenots. Le thème de l'iconoclasme lui permet de mobiliser la France de 1562 contre eux, de susciter douleur et horreur chez les catholiques les plus attachés à la tradition. La *Continuation* fait partie, dans ce sens, de la multitude de libelles qui appellent, au début des guerres de religion, à la défense de l'Église romaine. En disant sa colère devant l'iconoclasme huguenot, Ronsard présente notamment Calvin et Bèze tels les suppôts de l'Antéchrist. Il faut, selon lui, que les princes du sang et leurs hommes s'arment et deviennent le bras de Dieu pour frapper ces hérétiques. C'est l'appel au devoir de violence pour restaurer l'ordre. Il faut remédier à la violence par la violence.

Il ne faut pas, cependant, voir les actes iconoclastes des huguenots tels que Ronsard tente de les faire voir. Arlette Jouanna¹⁵ le dit, ces destructions des statuts, des croix et des images dans les églises catholiques ne traduisent pas le vandalisme incontrôlé de foules de pauvres insensés en délire. L'objectif des huguenots est précis : renverser les idoles. Leur refus des images dans les lieux de culte catholiques s'appuie sur une interprétation des textes bibliques de l'*Exode* (20, 4) et du *Deutéronome* (4, 15) qui prescrivent, pour éviter la tentation de l'idolâtrie, de ne faire aucune image taillée de Dieu. L'iconoclasme est pour eux un geste de rupture à vocation pédagogique. Il s'agit, comme le souligne Denis Crouzet¹⁶, d'une manière de manifester avec éclat l'imposture romaine et de déclarer, à la face du monde, la nécessité de régénérer le monde en faisant le vide. Plus profondément, le pillage des statuts, des croix et des images dans les églises catholiques a un contenu théologique.

D'ailleurs, c'est souvent après avoir écouté les prêches d'un pasteur que les foules huguenotes se dirigent vers les églises et les couvents. Christian Gross¹⁷ le précise : il y a au XVI^e siècle une efficacité de la parole prédicatrice qui est vérifiable sur le terrain. Avec les idées qu'ils

15. Arlette Jouanna, *Le sens de l'iconoclasme*, in *La France du XVI^e siècle. 1483-1598*, pp. 382-383.

16. Denis Crouzet, *La métamorphose chrétienne*, in *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion, vers 1525 – vers 1610*, p. 539.

17. Christian Gross, *L'importance des prédications*, « Histoire vivante. RTS découverte », 31 octobre 2017, <<https://player.rts.ch/p/rts/inline?urn=urn:rts:audio:9005125&hideendscreen&autoplay=1>>.

diffusent sur la nécessité de faire revenir l'Église au christianisme des premiers siècles, les prédicants conquièrent les âmes et déclenchent des prises de responsabilité confessionnelle. Cette capacité de la prédication à convertir à la Réforme un ensemble de gens, dont des illettrés, puis à les engager dans des actions concrètes se vérifie chez Guillaume Farel. En août 1535, l'abolition de la messe qui marque le passage de Genève à la Réforme fait suite à un sermon de ce pasteur suivi d'un moment de carnaval iconoclaste.

Quand les réformés brisent les images des églises, ils veulent revenir à l'ordre ancien du christianisme dont l'Église catholique s'est écartée selon leurs pasteurs. Les pillages qu'ils mènent sont censés rétablir le christianisme des origines et, ainsi, écarter l'Église de tout paganisme. Il s'agit pour eux de rejeter l'inflation du sacré. À leurs yeux, ni l'hostie, ni la croix, ni les statues ne sont le lieu d'une présence surnaturelle. Ce ne sont que du pain, du bois et de la pierre. Brûler ces objets ou les piétiner n'est pas un sacrilège. Il s'agit d'instaurer, de manière visible et non plus spéculative, une séparation nette entre le sacré et le profane¹⁸.

Anne du Bourg, dans sa confession de foi reproduite par Jean Crespin dans l'*Histoire des martyrs*, souligne en détail sur cet aspect :

Je suis chrestien, et veux vivre et mourir pour ensuyvre et maintenir la doctrine du bon Dieu Père Éternel, et de son Fils unique Jesus Christ, nostre seul sauveur, mediateur et avocat, qui est de mesme substance que son Père, eternal et immortel. [...] Je crois qu'à cette tressaincte Parole il n'est licite à aucune personne, de quelque estat ou qualité qu'elle puisse estre, adjouster ou diminuer aucune chose en loix, edits, ceremonies, ou autrement, concernant la police de la religion chrestienne. [...] [Au] chapitre du *Deutéronome* [...] il est dit : « vous n'adjousteriez rien à la doctrine que je vous baille ». [...] Toutes les loix faites par les papes, ou autres, concernantes la religion chrestienne, ne peuvent assujettir les chrestiens à suivre autre reigle ou doctrine, que ce qui est contenu au livre de la Bible. Ainsi que Dieu est parfait, sa doctrine est parfaite ; et n'a besoin de glose ou augmentation [...]. M'appuyant donc à la seule Parole de Dieu, je rejette, ainsi que font toutes les Eglises reformees par le vouloir de Dieu, toutes les constitutions du Pape, qui se monstre plus savant que Jesus Christ et ses apostres ; ou autrement lui veut totalement contrarier. [...] Je renonce à toutes idolatries et fausses doctrines qui sont contraires et contrevenantes à la doctrine de mon Maistre Jesus Christ, qui est la saincte et pure parole de Dieu, contenue aux livres canoniques du vieil et nouveau testament, revelee par le saint Esprit, laquelle je pren pour ma guide et conduite en ceste vie mortelle [Crespin 1885, 690].

Ces mots rappellent littéralement Jean Calvin affirmant que, doux et charitable envers son prochain, le réformé accorde sa vie avec les lois de l'Église ancienne puis garde un courage tranquille devant les risques de persécution :

Nous accordons avec l'Église ancienne, laquelle s'est tenue à la Loy et à l'Évangile [...] c'est de cette seule source que nous devons puiser tout ce qui appartient à nostre salut. Dequoy chacun pourra juger par nostre confession en laquelle il n'y a rien de fardé, et nous avons déclaré de bouche devant les hommes, ce que nous croyons de cœur devant Dieu, voire y vivre constamment et mourir par sa grace [Calvin 1952, 306].

18. *Ibid.*

Toutefois, Ronsard ne voit pas le chef spirituel des réformés descendre sur les champs de bataille. Sur ce point, les disciples de Calvin peuvent alléguer qu'il a la charge de faire construire des églises et de répandre leur message pour consolider la foi des fidèles. Ronsard, qui l'accuse de confesser Jésus seulement de bouche et non de cœur [2015b, 49-50], estime que sa croyance est faible :

Ha que vos estes loing de nos premiers docteurs,
 Qui sans craindre la mort ny les persecuteurs,
 Alloient de leur bon gré aux plus cruels suplices,
 Sans envoyer pour eux je ne scay quels novices.
 Que vit tant à Geneve un Calvin desja vieux ? [2015b, 197-201].

Tandis que les réformés, qui ne croient pas à la présence du corps et du sang du Christ dans l'hostie¹⁹, conservent le Baptême et la Cène comme les deux seuls sacrements relevant de l'autorité de Dieu²⁰, Ronsard, sans entrer dans l'érudition théologique, leur réplique :

Il fait bon disputer des choses naturelles,
 Des foudres, et des vents, des neiges, et des gresles,
 Et non pas de la foy dont il faut douter,
 Seulement il faut croire, et non en disputer [2015c, 143-146].

À de grands moments de la satire des *Discours*, surgissent donc les désaccords de Ronsard avec le calvinisme. Le poète met à jour les clivages entre les catholiques et les protestants qui aboutissent au désastre des guerres de religion²¹. La responsabilité de la Réforme dans ces guerres est un fait patent à ses yeux. Il n'y a pas, d'après lui, de conformité entre les prêches des prédicants et leurs agissements. Pour lui, ils trahissent l'obligation du chrétien d'être doux et charitable, de ne pas non plus philosopher sur la Parole. Il se scandalise de l'interprétation de l'Écriture, convaincu que l'opinion, jugement qui peut varier, n'est pas connaissance solide du vrai²².

Dans le cas où les réformés ne seraient pas convaincus qu'ils sont loin de la chrétienté, Ronsard invoque la multiplicité de leurs factions comme la preuve ultime qu'aucun d'entre eux ne peut assurer de la validité irréfutable de ses convictions : « vous devriez pour le moins

19. Au colloque de Poissy, Bèze, parlant au nom de Calvin, affirme : « le corps du Christ est esloigné du pain et du vin autant que le plus haut ciel est esloigné de la terre, attendu que, quant à nous sommes en la terre et les sacrements aussi, et quant à lui, sa chair [...] à la dextre de Dieu son père ». À cette position, le Cardinal Charles de Lorraine donne la réponse dont Ronsard se fait l'écho, affirmant qu'il faut mesurer les choses de la religion « par théologie et non par philosophie » (voir la note 2 de Paul Laumonier dans *Remonstrance au peuple de France*, cit.).

20. « Ce qui est tenu au royaume du Pape de sept sacrements, nous le condamnons comme fable et mensonge », Guillaume Farel, *Sacrements*, in *Confession de la foy, laquelle tous bourgeois et habitans de Geneve et subjectz du pays doivent jurer de garder et tenir, extraicte de l'instruction dont on use en l'église de la dicte ville*, p. 49.

21. Pascal Debailly, *La satire politique dans les Discours*, in *La muse indignée. La satire en France au XVI^e siècle*, p. 431.

22. Sur ce thème, voir Emmanuel Buron, *L'opinion dans les Discours*, in *Lectures de Ronsard*, pp. 115-136.

avant que nous trouble, / Estre ensemble d'accord sans vous desassembler » [2015b, 253-254]. Les divergences entre luthériens, calviniens et autres sectes sur l'Écriture montrent assez que les thèses du premier réformé manquent de solidité ou sont fausses. Si Luther avait été visité par Dieu, aucun de ses fidèles n'eût discuté ses thèses.

Les contradictions sur la Bible révèlent à Ronsard quelque chose de la folie. Ce mot signifie absence de lucidité, incapacité à distinguer le faux du vrai. La raison étant au contraire ce qui permet d'être mesuré dans ses conduites, l'évocation de ses limites permet à Ronsard de souligner l'arrogance des réformés : « comment pourrions-nous bien avecq' nos petits yeux / Cognitoire clerement les misteres des cieux ? » [2015c, 161-162]. L'impuissance des prédicants à produire des miracles signale aussi qu'il n'y a pas moyen de dire que leur religion émane de Dieu. Ronsard souligne d'ailleurs que la prédication réformée touche rarement les hommes qui ont jugement rassis [225-226]. À ses yeux, ne deviennent généralement réformés que les personnes sans instruction (« Les barbiers, les maçons en un jour y sont clerks » [192]), ou celles qui espèrent se faire une place dans la hiérarchie sociale si le pouvoir royal revient à un protestant. Le Prince de Condé lui-même est accusé de s'être converti au protestantisme par ambition personnelle [627-634], les gentilshommes nobles qui le rejoignent aussi [469-474]. Ces conversions calculées indiquent que Dieu occupe une place très mince chez beaucoup de nobles réformés²³. La foi apparaît chez eux un moyen d'ascension sociale. Beaucoup de nobles sont d'ailleurs revenus à la religion catholique dès que la reine Catherine leur eut promis des postes s'ils déposaient les armes pendant le siège de Paris. Dire que le protestant valse d'une confession à l'autre selon les circonstances est ainsi un argument de taille qui démonte l'idée qu'il est enfant de Dieu.

Sans être théologien, Ronsard proteste donc contre les pensées des théologiens de la Réforme et entre en conflit avec eux. Tandis que la *Responce* prend la défense de sa personne contre les accusations des prédicants, la *Continuation* et la *Remonstrance* apportent la réplique aux confessions de foi par lesquelles Guillaume Farel, Pierre Viret, Jean Calvin et Théodore de Bèze construisent la religion du réformé. À défaut de faire écho aux arguments des catholiques sur les questions de la foi chrétienne au colloque de Poissy, Ronsard se fonde sur les faits des guerres civiles pour se constituer avocat de la France catholique. La répartie, telle qu'il l'articule dans sa polémique avec les réformés, tient lieu de parole de vérité. Tout y est réfutation subtile, sans argument biblique fondamental, des positions des réformés sur la vie chrétienne, des allégations sur sa vie personnelle aussi.

23. D'après Arlette Jouanna, les nobles dont l'engagement spirituel est véritable, parce que les écrits qu'ils ont laissés l'attestent, sont peu nombreux. Parmi eux, l'Amiral Gaspard de Coligny, François de la Noue et Philippe Duplessis-Mornay. Pour beaucoup d'autres nobles, l'adhésion à la Réforme est ou le fruit de la frustration de combattants licenciés après la fin de la guerre d'Italie, ou un moyen de se battre et gagner des honneurs à la pointe de l'épée. Les guerres de religion auraient permis à ces nobles d'effectuer un transfert de sacralité, les uns devenant des soldats du Christ (les réformés) et les autres des croisés (les catholiques), (voir *La noblesse : le rôle des femmes dans les confessions nobiliaires*, in *La France du XVI^e siècle. 1483-1598*, p. 329).

Le but de ces contestations consiste à confondre ses adversaires puis à les forcer à se dédire, autant sur son compte personnel que sur les questions de christianisme. Et parce que la parole hostile ne fuse pas sans signifier, en contrepartie, à l'interlocuteur des manières nouvelles de conduire sa vie, les réformés doivent également être embarrassés par les vives réprobations de leur inconduite. Ces interpellations fortes visent, dans plusieurs passages des *Discours*, à réduire les antagonistes au silence avec un usage abondant des ressources du blâme.

Sangoul Ndong
Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal

Bibliographie

- BÈZE, Théodore de, *Confession de la foy chrestienne, contenant la confirmation d'icelle, et la refutation des superstitions contraires*, quatrième édition, revue sur la latine, et augmentée, avec un abrégé d'icelle, 1561.
- BURON, Emmanuel, *L'opinion dans les Discours*, in *Lectures de Ronsard*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, pp. 115-136.
- CALVIN, Jean, *Confession de foy, faite d'un commun accord par les églises qui sont dispersées en France, et s'abstiennent des idolatries papales avec une préface contenant réponse et défense contre les calumnies dont on les charge*, éd. Petrus Barth, Munich, Dora Scheuner, 1952.
- CRESPIN, Jean, *Histoire des martyrs persécutez et mis à mort pour la vérité de l'Évangile, depuis le temps des apostres jusques à present* (1619), éd. Daniel Benoît, Toulouse, Société des livres religieux, 1885, II, livre 2.
- CROUZET, Denis, *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion, vers 1525 – vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990.
- DEBAILLY, Pascal, *La muse indignée. La satire en France au XVI^e siècle*, I, Paris, Classiques Garnier, 2012.
- DEBAILLY, Pascal, *Ronsard et la satire dans les "Discours des misères de ce temps"*, in *Pierre de Ronsard, Discours des misères de ce temps, Poésie et guerre civile*, in « Cahiers textuels », n° 33, 2009, pp. 153-177.
- DEBBAGI BARANOVA, Tatiana, *À coups de libelles. Une culture politique au temps des guerres de religion. 1562-1598*, Genève, Droz, 2012.
- DEBBAGI BARANOVA, Tatiana, *La poésie dénonciatrice pendant les guerres de religion. "Faites fondre sur luy vos carmes satyriques"*, in « Revue française d'histoire des idées politiques », 2, 26, 2006, pp. 251-291.
- FAREL, Guillaume, *Confession de la foy, laquelle tous bourgeois et habitans de Geneve et subjectz du pays doivent jurer de garder et tenir, extraicte de l'instruction dont on use en l'église de la dicte ville* (1536), in « *La vraie piété* » : divers traités de Jean Calvin et Confession de foy de Guillaume Farel, éd. Irena Dorota Backus, Claire Chimelli, Genève, Labor et Fides, 1986.
- JOUANNA, Arlette, *La noblesse : le rôle des femmes dans les confessions nobiliaires*, in *La France du XVI^e siècle. 1483-1598*, Paris, PUF, 1996, pp. 327-330.
- JOUANNA, Arlette, *Le sens de l'icônoclasme*, in *La France du XVI^e siècle. 1483-1598*, Paris, PUF, 1996, pp. 382-383.
- LAUMONIER, Paul, *Introduction*, in Pierre de Ronsard, *Discours des misères de ce temps. À la Royne mere du Roy. Par Pierre de Ronsard Vandomois* (1562), *Œuvres complètes, IV*, éd. Paul Laumonier, Paris, Société des Textes Français Modernes, Classiques Garnier, 2015.
- PINEAUX, Jacques, *La polémique protestante contre Ronsard*, Paris, Marcel Didier, 1973.
- RONSARD, Pierre de, *Discours des misères de ce temps. À la Royne mere du Roy. Par Pierre de Ronsard Vandomois* (1562), *Œuvres complètes, IV*, éd. Paul Laumonier, Paris, Société des Textes Français Modernes, Classiques Garnier, 2015a, pp. 33-48.
- RONSARD, Pierre de, *Continuation du discours des misères de ce temps. À la Royne par*

- Pierre de Ronsard Vandomois* (1562), *Œuvres complètes, IV*, éd. Paul Laumonier, Paris, Société des Textes Français Modernes, Classiques Garnier, 2015b, pp. 49-76.
- RONSARD, Pierre de, *Remonstrance au peuple de France* (1563), *Œuvres complètes, IV*, éd. Paul Laumonier, Paris, Société des Textes Français Modernes, Classiques Garnier, 2015c, pp. 77-122.
 - RONSARD, Pierre de, *Responce de Pierre de Ronsard gentilhomme Vandomois aux injures et calomnies, de je ne sçay quels predicans, et ministres de Geneve. Sur son Discours et Continuation des misères de ce temps* (1563), *Œuvres complètes, IV*, éd. Paul Laumonier, Paris, Société des Textes Français Modernes, Classiques Garnier, 2015d, pp. 123-195.
 - RONSARD, Pierre de, *La promesse par Pierre de Ronsard Vandomois, à la Royne* (1564), *Le procès* (1565), *Œuvres complètes, XIII*, éd. Paul Laumonier, Paris, Société des Textes Français Modernes, Classiques Garnier, 2015e, pp. 538-571.
 - RONSARD, Pierre de, *Epistre au lecteur. Les trois livres du Recueil des nouvelles poesies de Pierre de Ronsard gentilhomme vandomois. Lesquelles n'ont encores esté par cy devant imprimées. Ensemble une epistre par laquelle succinctement il respond a ses calomniateurs* (1564), *Œuvres complètes, XII*, éd. Paul Laumonier, Paris, Didier, 1946, pp. 673-682.
 - VIRET, Pierre, *Instruction chrestienne en la doctrine de la loy et de l'Evangile : et en la vraye philosophie et theologie tant naturelle que supernaturelle des chrestiens : et en la contemplation du temple et des images et œuvres de la providence de Dieu en tout l'univers : et en l'histoire de la creation et cheute et reparation du genre humain* (Geneve, 1564), éd. Arthur-Louis Hofer, Geneve, L'âge d'homme, 2004, vol. 1.

Sites Internet

- AUBOUSSIER, Julien, *Présentation*, in « Semen », n° 39, <<http://journals.openedition.org/semen/10463>>.
- GROSS, Christian, *L'importance des prédications*, « Histoire vivante. RTS découverte », 31 octobre 2017, <<https://player.rts.ch/p/rts/inline?urn=urn:rts:audio:9005125&hideendscreen&autoplay=1>>.
- MONTMÉJA, Bernard de, *Response aux calomnies contenues au Discours et suyte du Discours sur les misères de ce temps, faits par Messire Pierre de Ronsard, jadis poële, et maintenant prebstre. Ou est aussi contenue la metamorphose dudict Ronsard en prebstre*, Lyon, 1563, <gallica.bnf.fr>.
- *Traité d'association faite par Monseigneur le Prince de Condé, avec les Princes, Chevaliers de l'ordre, Seigneurs, Capitaines, Gentilshommes, et autres de tous estats qui sont entrez ou entreront ci-apres en ladicte association, pour maintenir l'honneur de Dieu, le repos de ce Royaume, et l'estat et liberté du Roy, sous le gouvernement de la Royne sa mere. Fait, arresté et publié à Orléans, l'an de nostre Seigneur, l'onzieme jour d'avril 1562*, The Newberry Librairy, 1562, <gallica.bnf.fr>.